

DECISION

OBJET : SAINT-VALLIER - Pont rue Rybnik - Reconstruction de l'ouvrage

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire à compter du 8 octobre 2022, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Vu l'arrêté du 7 octobre 2022 devenu exécutoire le 11 octobre 2022 accordant délégation de signature du président à Madame Isabelle LOUIS, 4ème vice-présidente en charge de la contractualisation, l'autorisant à signer tous documents relatifs aux programmes contractualisés et notamment les demandes d'aides,

Le rapporteur expose :

« Cette décision annule et remplace la décision n° 23SGADP0049 du 10 février 2023 au vu des montants modifiés.

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur :
Le dépôt des dossiers de demandes de subventions et du plan de financement au titre du fonds de soutien à l'investissement public local ;

Considérant le projet de reconstruction de l'ouvrage à SAINT-VALLIER – Pont rue Rybnik.

La Communauté urbaine sollicite le soutien de l'Etat, au titre de l'appel à projet commun DETR-DSIL, selon le plan de financement suivant »:

FINANCEURS	MONTANT H.T. (valeur absolue et pourcentage)
Etat-DSIL	22 622 euros HT_ 30%
Communauté urbaine Le Creusot-Montceau	52 786 euros HT_70%
TOTAL	75 408 euros HT_100%

DECIDE ce qui suit :

- D'approuver le plan de financement détaillé, ci-dessus, du projet de reconstruction de l'ouvrage à SAINT-VALLIER – Pont rue Rybnik
- D'autoriser la Vice-Présidente à solliciter les subventions de l'Etat, au titre de la DSIL-DETR et à mener les démarches afférentes ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 3 avril 2023

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 3 avril 2023
et publié, affiché ou notifié le 3 avril 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,
Isabelle LOUIS

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,
Isabelle LOUIS

